

Economie

Le ministère va soumettre la circulaire budgétaire 2015 à concertation auprès des fédérations

Publié le 17/02/15 - 17h53 – HOSPIMEDIA

Après avoir été échaudé par les circulaires budgétaires de 2012 et 2013 - contre lesquelles la **Fnaqpa**, la Fnadepa, l'AD-PA et la Fehap avaient déposé un recours en contentieux devant le conseil d'État - le secteur Ehpad aborde la campagne budgétaire de 2015 plus sereinement. Après un premier échange le 20 janvier dernier, le ministère de la Santé devrait se rapprocher des fédérations dans les semaines à venir et leur soumettre une première mouture de la circulaire budgétaire 2015. Du jamais vu.

Tarif plafond du Gir moyen pondéré soins (GMPS), tarif global, crédits de médicalisation... "*jusqu'alors, nous n'avions jamais été concertés sur la question*", précise Adeline Leberche, directrice du secteur social et médico-social à la Fehap, visiblement réjouie. Aussi les fédérations ont-elles profité de leur rencontre* avec les cabinets de Marisol Touraine et Laurence Rossignol - respectivement ministre de la Santé et secrétaire d'État aux Personnes âgées - pour faire valoir leurs attentes. Celles-ci se résument en une phrase pour la Fehap : "*obtenir l'assouplissement des modalités de tarification du GMPS et du tarif global*".

Au-delà, il s'agit, comme le souligne **Didier Sapy, directeur général de la Fnaqpa**, "*d'alerter sur les difficultés de terrain et de voir comment restaurer la confiance entre les établissements et les ARS au regard des pratiques très contestables de certaines d'entre elles sur un plan juridique comme partenarial*". Alors que les fédérations dénonçaient l'an dernier dans un communiqué commun des amputations de 10 à 20% sur la norme de financement en vigueur, la **Fnaqpa** le rappelle : "*à l'heure où les concertations Ehpad vantent le dialogue, et alors que les allocations aux moyens des établissements relèvent d'un conventionnement tripartite, s'affranchir de la logique partenariale pour une logique tutélaire relève d'une pratique d'un autre temps ; bête méchante, et comptable*".

Pascal Champvert, président de l'AD-PA, se félicitant lui aussi de la démarche entreprise, tempère : "*Nous avons face à nous des hommes et des femmes ouverts au dialogue mais des procédures étatiques relativement verrouillées. Or, en l'absence de financements, l'État va devoir nous montrer qu'en dehors du dialogue, il est en mesure de se réformer*".

Ce premier temps d'échange désormais engagé, une concertation plus poussée se profile. "*Lorsqu'ils auront avancé sur le dossier, dans les prochaines semaines donc, le ministère devrait nous présenter un document soumis à concertation*", assure Adeline Leberche. Une logique que l'équipe ministérielle a choisi de dupliquer sur le secteur du handicap. Après une première réunion tenue le 11 février dernier, la Fehap, la Croix-Rouge, la Fegapei et le Syneas devraient eux aussi porter à discussion le document que leur remettront les cabinets de Marisol Touraine et Ségolène Neuville. À la Fehap de le signaler sur ce point, une attention toute particulière sera notamment portée sur le taux d'activité et le taux d'évolution du secteur.

Agathe Moret

Tous droits réservés 2001/2015 — HOSPIMEDIA